

Agir pour ne pas Subir

DECLARATION LIMINAIRE GROUPE DE TRAVAIL CPS DU 11 DECEMBRE 2009

En préalable, le Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES souhaite rappeler que les conditions de travail des agents et leur indemnisation constituent pour nous les points essentiels de l'ordre du jour. Compte tenu de l'inquiétude des agents, ces points ne peuvent être examinés qu'en votre présence, Madame la Chef de Service.

Le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES appelle votre attention sur les réalités des Centres Prélèvements Services :

- la campagne de recouvrement actuelle connaît une forte augmentation de travail (communications téléphoniques, courriels, courrier et adhésions),
- ce surcroît d'activité n'a pas été accompagné de nouveaux effectifs et d'aucune reconnaissance indemnitaire,
- cette industrialisation nuit aux conditions de travail,
- les effectifs sont nettement insuffisants pour maintenir le niveau des indicateurs fixés par la MRU,
- les bugs informatiques mobilisent une bonne partie du temps des agents.

Le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES demande que les revendications suivantes soient abordées

- l'amélioration du parc informatique,
- un temps de 5 h de téléphone maximum par jour,
- le droit à congés des agents identiques pour la période de septembre à février,
- le droit des agents au temps partiel,
- la mise en place de CPS relais supplémentaires et accroissement des effectifs,
- l'attribution de 20 points de NBI en reconnaissance de la spécificité du métier de télé conseiller,
- l'obtention d'une prime annuelle de 1800 € pour l'industrialisation des tâches des agents.

Le Syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES rappelle le dévouement des agents et leur volonté de maintenir un service de qualité grâce à l'amélioration de leurs conditions de travail ainsi que par l'obtention d'une allocation reconnaissant la spécificité de leurs tâches.